



QUESTIONNAIRE FORMATIONS 2023

A renvoyer par mail : contact@afmcsto.com ou par voie postale avant le 30 septembre

Quels sont les thématiques de formation que vous souhaiteriez aborder avec nous l'année prochaine ?

- Le médecin entrepreneur : Le personnel du cabinet médical
- Avulsion de la 3^{ème} molaire : Indications actuelles et recommandations de bonne pratique
- Urgences vitales extra hospitalières de l'adulte
- L'hypnose dans le traitement de la douleur
- Maitriser les nomenclatures pour le codage des actes en médecine, hors MG
- La retraite active : Quel choix faire en fonction des conditions réglementaires et fiscales
- Médecine esthétique : Enjeux médicaux et médico-légaux, Fillers et Toxines
- OGM, OGM pesticides et perturbations endocriniennes : Quelles conséquences pour la santé ?
- Autre _____

Commentaires : _____

RAPPEL SUR LES DIFFERENTS FINANCEURS

- Le DPC : formations indemnisées par l'Agence Nationale du DPC à hauteur de 45€ par heure dans la limite de 21 heures par an. L'enveloppe globale ne permettant pas de rémunérer tout le monde, il est nécessaire de vous inscrire le plus tôt possible sur votre compte « mondpc.fr » afin de bloquer votre place ainsi que votre indemnisation. De plus le DPC étant obligatoire en vue de la re certification, il est nécessaire en outre d'en faire au moins un tous les 3 ans.
- Le FAF : formations non indemnisées et organisées sur le budget du fonds d'assurance formation pour lequel vous payez 103€ par an prélevés par l'Urssaf sous le nom de CFP. Pour participer à ces formations il faut nous fournir l'attestation de paiement de cette CFP. Vous aurez en fin de formation une attestation de présence qui vous permettra de déduire vos frais d'hôtel et de déplacement.
- L'AFMCSTO : Formations payantes non indemnisées déductibles. Association de formation liée au CMSCMFCOF.

NOM et prénom : _____

Ville : _____